

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Année 2020 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Monsieur Pian, au nom de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2019, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à trente-neuf athlètes, licenciés dans 17 clubs sportifs dijonnais et pratiquant 12 disciplines différentes.

En contrepartie, les intéressés ont véhiculé le nom et l'image de la Ville lors de chacune des compétitions auxquelles ils ont participé, tout au long de l'année 2019.

2020 sera une année sportive particulière, puisque se dérouleront, du 24 juillet au 9 août, les Jeux Olympiques de Tokyo, événement sportif planétaire à l'impact médiatique sans égal, et dont la clôture constituera en quelque sorte la porte d'entrée vers les Jeux Olympiques de Paris 2024, auxquels la Ville de Dijon a apporté son soutien, ce qui lui a valu d'obtenir le label « Terre de Jeux » et d'espérer devenir centre de préparation olympique et paralympique.

Au delà de cet engagement, notre Ville se doit de tout mettre en œuvre pour soutenir ses sportifs de haut-niveau afin de leur permettre de se préparer au mieux et de mettre ainsi toutes les chances de leur côté de participer à Tokyo 2020.

Trois sportives et quatre sportifs Dijonnais, dont trois athlètes paralympiques, licenciés dans 6 clubs locaux sont, à ce jour, en capacité de viser cet objectif, il s'agit de :

- Boladé APITHY, sabreur du Club d'Escrime Dijonnais, actuellement n°1 français, qui devra confirmer tout au long de la saison internationale afin d'obtenir sa qualification;
- Léa FERNEY, licenciée au Dijon Tennis de Table, dont le palmarès 2019 en sport adapté est impressionnant: triple championne de France des moins de 21 ans et seniors (simple, double dame et double mixte). Médaille d'argent à l'open de Barcelone, médaillée de bronze par équipes aux championnats d'Europe, médaillée de bronze en double dames aux "global games" (championnats du Monde pluridisciplinaires du Sport Adapté), a l'objectif ambitieux de faire partie des 8 athlètes au Monde à se qualifier, dans sa discipline, pour les Jeux paralympiques ;
- Alexis MIELLET, sociétaire du Dijon Université Club Athlétisme, champion de France et demi-finaliste des championnats du Monde de Doha sur 1 500 mètres, qui doit encore réaliser les minimas de la Fédération Française d'Athlétisme pour obtenir, à coup sûr, sa qualification ;
- Arthur REPIQUET, sociétaire de l'Alliance Judo Besançon Dijon 21-25, Champion de France de parajudo, peut envisager une qualification aux Jeux paralympiques 2020 ;
- Marine SANSINENA, membre de l'ASPTT Dijon section canoë-kayak, 5ème de la short-race et 4ème du marathon des derniers championnats du Monde de Shaoxing (Chine) qui se consacre désormais entièrement à sa préparation avec sa coéquipière, pour obtenir sa qualification en canoë biplace ;
- Célia SERBER, membre de l'Alliance Dijon Gym 21: après avoir terminé, en 2018, 1ère du concours général des championnats de France juniors, s'est classée, en 2019, 4ème du concours général par équipe en Coupe du Monde, fait partie des suppléantes de l'équipe de France et peut, à ce titre, être qualifiée pour Tokyo 2020 ;
- Patrick VIRIAMU, licencié à l'ASPTT Dijon section canoë-kayak, qui a terminé, en 2019, 7ème aux championnats d'Europe à Poznan, champion de France du 5 000 mètres et vice-champion de France du 200 mètres, possède de réelles chances de participer aux prochains Jeux paralympiques.

Il est proposé de les soutenir dans leur préparation, et de les aider à concrétiser leur projet sportif, en accordant à chacun d'eux, dans le cadre d'un contrat de partenariat conclu pour l'année 2020, une somme de 5 000 €, en échange d'une mission de promotion du nom et de l'image de la Ville.

Les contrats de partenariat conclus avec les autres athlètes dijonnais qui pratiquent à haut niveau, sans pour autant pouvoir prétendre à une participation aux Jeux Olympiques de Tokyo, seront soumis à votre approbation, courant 2020.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier aux athlètes Boladé APITHY, Léa FERNEY, Alexis MIELLET, Arthur REPIQUET, Marine SANSINENA, Célia SERBER et Patrick VIRIAMU, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ